Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20261005-202610097-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 SEPTEMBRE 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :21
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Madame Véronique SENTUC, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M. GRIGNON Noël, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, Mme M. GUINNEBAULT Alain, Mme LAMARRE Caroline, M. DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET-DUBOIS Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle.
Etaient absents excusés : : Mme Magalie MAUCHIEN
Etaient absents : M. Elvis THUAU
Pouvoirs : (1) Mme Magalie MAUCHIEN a donné pouvoir à Mme Anicée FUNCK
Secrétaire de séance : M. Alain GUINNEBAULT

202610-097- CCVIA-AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame la Maire expose,

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « Engagement et proximité », prévoit la possibilité pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de mettre en place un **pacte de gouvernance** entre l'intercommunalité et ses communes membres.

Il s'agit d'un document qui formalise le fonctionnement de la communauté de communes et clarifie les relations entre l'intercommunalité et les communes membres.
Il a pour objectif de définir les modalités de dialogue et de coopération entre la Communauté de communes et les 19 communes membres, afin de favoriser une gouvernance de proximité, une information régulière et l'association des communes aux décisions intercommunales.
À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, le Conseil communautaire a, par délibération en date du **9 juin 2026**, décidé d'élaborer un pacte de gouvernance.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20261005-202610097-DE

Le projet de pacte de gouvernance est annexé à la présente notice. Afin d'en faciliter la lecture et de présenter les principaux éléments aux membres du Conseil municipal, une synthèse des dispositions proposées est présentée ci-dessous.

La Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné regroupe **19 communes et 39 376 habitants**. Le pacte rappelle le principe d'une représentation de l'ensemble des communes au sein des instances intercommunales, tout en tenant compte de leur population dans la répartition des sièges au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire est composé de **46 conseillers communautaires titulaires et 4 suppléants**.
Le Bureau communautaire comprend **15 membres**, dont le Président et 14 Vice-présidents.

Le pacte prévoit également plusieurs instances permettant d'associer les communes aux décisions intercommunales :

- Une **Conférence des maires**, réunissant l'ensemble des maires, au moins quatre fois par an, pour échanger sur les principaux projets et enjeux du territoire ;
- **14 commissions thématiques**, dans lesquelles chaque commune peut désigner un représentant ;
- **Des groupes de travail** et autres instances permettant aux communes de participer à la préparation des projets.
- **Une participation citoyenne à travers le Conseil de développement CODEVIA** qui réunit citoyens et élus pour favoriser le dialogue entre les citoyens et les représentants de collectivité.

Le pacte prévoit par ailleurs une **information régulière des communes**, notamment par la transmission des ordres du jour, comptes rendus et rapports d'activité.

Les conseillers communautaires sont invités à rendre compte de leur mandat devant leur conseil municipal au moins deux fois par an.

Le Président et les Vice-présidents peuvent également intervenir devant les conseils municipaux, à la demande de ceux-ci.

Le projet rappelle les principaux domaines d'intervention de la Communauté de communes : **urbanisme et aménagement, voirie et mobilités, développement économique, habitat, environnement, tourisme, petite enfance, emploi, culture, sport et action sociale**, ainsi que différents équipements et services d'intérêt communautaire. Certaines compétences sont exercées par des syndicats spécialisés, notamment dans les domaines de la fibre, des déchets, de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques.

Le pacte prévoit également que, lorsqu'un projet communautaire concerne directement une commune, celle-ci puisse être associée à sa préparation et consultée dans les conditions

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20261005-202610097-DE

prévues par la réglementation. Il encourage ainsi la participation des communes aux commissions et groupes de travail et le dialogue entre les élus communaux et communautaires.

Enfin, le pacte s'inscrit autour de plusieurs principes : **transparence, proximité, coopération et efficacité**, avec une volonté d'associer les communes et, plus largement, les habitants à la vie intercommunale, notamment à travers le Conseil de développement.

Ainsi, le pacte de gouvernance vise à garantir à chaque commune une place active dans la gouvernance intercommunale, une information régulière sur les décisions et projets communautaires et la possibilité de participer à leur élaboration.

Le projet de pacte de gouvernance est annexé à la présente notice.
Pièce jointe :
Projet de pacte de gouvernance (Annexe 5)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LUNEL,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

- **PREND** connaissance du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de communes ;
- **EMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)